

PROTOCOLE TERRITORIAL SANITAIRE en GYMNASTIQUE – Formation JO



Ce protocole évolutif mentionne les modalités générales à respecter pour lutter contre la propagation du COVID 19. Il pourra être adapté aux conditions sanitaires en vigueur au moment des tournois ou en fonction des règles locales imposées par les instances (préfecture, commune, établissement) aux organisateurs.

Ce document vient en complément :

- des mesures d'adaptation à la situation sanitaire,
- de la circulaire du stage.

Tous ces documents sont disponibles sur le site internet de l'Ugsel Bretagne sur chaque page sportive.

Pour compléter ces mesures, l'attestation individuelle parentale doit être fournie pour chaque participant.

Rappel des gestes barrières



Respecter une distance de 1 mètre

Tous



Port du masque OBLIGATOIRE

Tous



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

Tous



Lavez-vous très régulièrement les mains

Tous

Les masques doivent être portés systématiquement par TOUS

La distanciation physique de 2 m doit être respectée dès qu'une activité sportive est pratiquée, qu'elle soit en intérieur ou en extérieur, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité ne le permet pas.

AUTRES MESURES SANITAIRES A RESPECTER :

- **GEL hydroalcoolique** : chaque établissement prévoit cette solution en quantité suffisante pour permettre la désinfection des mains de ses élèves.
- **MASQUE** : chaque personne gère son masque.
- **RESTAURATION** : chaque personne prévoit son pique-nique, eau et en-cas dans un sac personnel.
- Dans chaque salle de classe, respecter une **ZONE ATTITREE** à chaque établissement pour éviter les brassages.

Des mesures locales peuvent s'ajouter à ce document.
Dans ce cas, elles seront mentionnées sur la circulaire du championnat concerné.